

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 27- présents : 24- procurations : 3- absents : 3

- ayant pris part au vote: 27

Date de la convocation: 08/10/2020

Certifiée exécutoire par : Transmission en préfecture le : 19/10/2020

Affichage municipal le: 19/10/2020

Étaient présents: Max VINCENT, Béatrice REBOTIER, Dominique PELLA, Arlette BERNARD, François GAY, Florence DURANTET, Grégory DONABEDIAN, Régis MATHIEU, Fabienne GUENEAU, Brigitte CAYROL, Pierre GERVAIS, Pascal FREYDIER, Antonio MARQUES, Christine GODARD, Valérie LEMOINE, Françoise WATRELOT, Olivera SALIPUR, Laure BEROUD, Cécile CAZIN-DESPRAS, Raphaël GUYONNET, Arthur NIGHOGHOSSIAN, Nathalie DREVON, Carole VENET, Augustin NEYRAND.

Absents représenté(s) :	Par:
Nicolas BOUVARD	Françoise WATRELOT
Antoine CORRON	Max VINCENT
Eric MAZOYER	Augustin NEYRAND

Étai(en)t absent(s): ////

Secrétaire de Séance élu : Arthur NIGHOGHOSSIAN

Le **jeudi 15 octobre 2020,** les membres du Conseil Municipal de LIMONEST se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 08/10/2020, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Maire.

#### ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance se déroule sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Maire.

- 1. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal
- 2. Présentation des économies d'énergie réalisées sur le territoire de Limonest
- 3. Vote des délibérations

Numéro	Objet	Rapporteur
2020 10 01	ASSURANCE CONTRE LES RISQUES FINANCIERS LIES AU REGIME DE PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL	M. VINCENT
2020 10 02	ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE RISQUE STATUTAIRE ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS DE SINISTRES PAR LE CDG69 – BUDGET PRINCIPAL	M. VINCENT
2020 10 03	ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE RISQUE STATUTAIRE ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS DE SINISTRES PAR LE CDG69 — CONSERVATOIRE DE LIMONEST	M. VINCENT

#### **DELIBERE**

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- APPROUVE le programme de travaux proposé
- SOLLICITE une subvention:
  - 1) Auprès de la commune de Saint-Didier-au-Mont-D'Or à hauteur de 35% du coût HT du projet (131 250 euros),
  - 2) Auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 30% du coût HT (112 500 euros)
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de la présente délibération

#### Intervention:

Madame DREVON s'est interrogé sur la méthode et le type de surface qui seraient utilisés pour la réfection du terrain synthétique.

Monsieur VINCENT précise que les dernières technologies seront utilisées et toutes les normes environnementales, sanitaires et de sécurité seront respectées.

Délibération du conseil municipal n°2020 10 17

### VŒUX RELATIF A LA SITUATION EN ARTSAKH (HAUT KARABAKH

Alors que le monde entier se trouve au cœur d'une crise sanitaire, économique et sociale inédite, nous assistons depuis dimanche 27 septembre à une guerre sans précédent menée par les forces armées azéries appuyées par des forces turques et djihadistes à l'encontre des militaires et des populations civiles de l'Artsakh et de l'Arménie.

Cette terre, berceau du christianisme, partie orientale de l'Arménie historique, est peuplée à l'échelle millénaire par le peuple arménien. Sur décision arbitraire et unilatérale de Joseph Staline elle fût en 1921 rattachée à l'Azerbaïdjan. Dès 1988, l'émancipation des peuples conduisit les Républiques Socialistes Soviétiques à muer en états indépendants aussitôt reconnus par le droit international. Suite à référendum, le peuple de l'Artsakh se déclara ainsi République indépendante. L'Azerbaïdjan, voulant récupérer ce territoire, peuplé à plus de 95% d'arméniens, engagea alors une guerre sans merci. A l'échelle internationale le « Groupe de Minsk », avec pour coprésidents la Russie, la France et les Etats Unis, fût créé afin d'œuvrer à une solution pacifique, ce dans un contexte de ruptures incessantes par l'Azerbaïdjan d'un précaire « cessez le feu ».

A la suite des attaques de 2016 et de celles de juillet dernier, le sombre voile du mal tente à nouveau d'obscurcir le ciel de l'Artsakh avec cette fois-ci une noirceur nouvelle : celle du ciblage de populations civiles, à l'appui d'une puissance de feu débridée.

Le comportement des dirigeants des puissances agressantes atteste que « l'esprit de 1915 » qui a prévalu au génocide des arméniens sévit encore aujourd'hui. Tout comme

l'emploi de mercenaires djihadistes importés de Syrie via la Turquie et aujourd'hui envoyés à l'assaut des arméniens d'Artsakh, le gouvernement turc en 1915 n'avait-il pas eu recours à des criminels libérés des geôles pour être dirigés contre la population arménienne ? Il est de la responsabilité morale du monde entier d'en

prendre conscience afin de ne pas être spectateur et ainsi complice d'un second génocide!

Sur fond d'intérêts géostratégiques de puissances mondiales et régionales, la poudrière attisée par la Turquie peut mettre à mal très rapidement l'OTAN et l'Europe et conduire subrepticement à un conflit d'ordre mondial.

Le sort de l'Artsakh et de l'Arménie, ce territoire chrétien positionné aux confins orientaux des portes de l'Europe, adresse bien au-delà du devenir de ses seuls habitants. De notre attitude face à ce « pan-turquisme néo-ottoman » rampant depuis plus d'un siècle et aujourd'hui libéré par les paroles et les actes impudents de dirigeants belliqueux, c'est notre propre avenir, de Français et d'Européens, qui est engagé. Qu'il soit accordé à tous d'en avoir la juste conscience et d'imposer par tous les moyens nécessaires un arrêt de l'agression de l'Artsakh.

Nous saluons l'attitude positive de la France qui en appelle à un cessez le feu immédiat et à une reprise sans délai des pourparlers de paix, plaçant de surcroit Europe et Otan face à leurs responsabilités respectives.

La neutralité d'action de la France, de l'Europe et de l'OTAN, face à une Turquie et à un Azerbaïdjan dont l'objectif commun serait l'éradication de la population arménienne aux fins d'une « unité éthiquement pure » du Bosphore à la mer Caspienne est insoutenable aujourd'hui et devant l'histoire.

Les arméniens d'Artsakh et d'Arménie souhaitent vivre libre et en paix sur leurs terres ancestrales.

Vu le code général des collectivités territoriales,

#### **DELIBERE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, formule le vœu suivant :

- RECONNAISSANCE par la France de la République d'Artsakh, gage de sécurité pour ses populations, de stabilité régionale et mondiale

# 4) RAPPORT DES COMMISSIONS

#### Commission culture, fêtes et cérémonies

Responsable: Arlette BERNARD

Réunion du 20201019

- CR fablabs Nicolas

Projet de création de FabLabs à l'AGORA pour la création d'objet. Projet qui peut s'inscrire dans un contexte large, social, culturel, ... Problème création FabLabs ex nihilo. Concertation avec les autres existants dans la région. Gestion complexe et lieu à définir. Contacter les différents FabLabs de la Région. Coût important pour l'acquisition de l'imprimante 3D. Visite d'Ambérieux-en-Bugey prévu, les plus pédagogues. Textile Lab à Lyon sur la création textile. FabLab à Lacassagne à Lyon. Budget à concevoir dès maintenant pour une installation en 2021.

Débriefing manifs de septembre

(131 250 euros)

- 2) Auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 30% du coût HT (112 500 euros)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de la présente délibération

Délibération du conseil municipal n°2020 10 17

## VŒUX RELATIF A LA SITUATION EN ARTSAKH (HAUT KARABAKH

Alors que le monde entier se trouve au cœur d'une crise sanitaire, économique et sociale inédite, nous assistons depuis dimanche 27 septembre à une guerre sans précédent menée par les forces armées azéries appuyées par des forces turques et djihadistes à l'encontre des militaires et des populations civiles de l'Artsakh et de l'Arménie.

Cette terre, berceau du christianisme, partie orientale de l'Arménie historique, est peuplée à l'échelle millénaire par le peuple arménien. Sur décision arbitraire et unilatérale de Joseph Staline elle fût en 1921 rattachée à l'Azerbaidjan. Dès 1988, l'émancipation des peuples conduisit les Républiques Socialistes Soviétiques à muer en états indépendants aussitôt reconnus par le droit international. Suite à référendum, le peuple de l'Artsakh se déclara ainsi République indépendante. L'Azerbaidjan, voulant récupérer ce territoire, peuplé à plus de 95% d'arméniens, engagea alors une guerre sans merci. A l'échelle internationale le « Groupe de Minsk », avec pour coprésidents la Russie, la France et les Etats Unis, fût créé afin d'œuvrer à une solution pacifique, ce dans un contexte de ruptures incessantes par l'Azerbaidjan d'un précaire « cessez le feu ».

A la suite des attaques de 2016 et de celles de juillet dernier, le sombre voile du mai tente à nouveau d'obscurcir le ciel de l'Artsakh avec cette fois-ci une noirceur nouvelle : celle du ciblage de populations civiles, à l'appui d'une puissance de feu débridée.

Le comportement des dirigeants des puissances agressantes atteste que « l'esprit de 1915 » qui a prévalu au génocide des arméniens sévit encore aujourd'hui. Tout comme l'emploi de mercenaires djihadistes importés de Syrie via la Turquie et aujourd'hui envoyés à l'assaut des arméniens d'Artsakh, le gouvernement turc en 1915 n'avait-il pas eu recours à des criminels libérés des geôles pour être dirigés contre la population arménienne? Il est de la responsabilité morale du monde entier d'en prendre conscience afin de ne pas être spectateur et ainsi complice d'un second génocide!

Sur fond d'intérêts géostratégiques de puissances mondiales et régionales, la poudrière attisée par la Turquie peut mettre à mal très rapidement l'OTAN et l'Europe et conduire subrepticement à un conflit d'ordre mondial.

Le sort de l'Artsakh et de l'Arménie, ce territoire chrétien positionné aux confins orientaux des portes de l'Europe, adresse bien au-delà du devenir de ses seuls habitants. De notre attitude face à ce « panturquisme néo-ottoman » rampant depuis plus d'un siècle et aujourd'hui libéré par les paroles et les actes impudents de dirigeants belliqueux, c'est notre propre avenir, de Français et d'Européens, qui est engagé. Qu'il soit accordé à tous d'en avoir la juste conscience et d'imposer par tous les moyens nécessaires un arrêt de l'agression de l'Artsakh.

Nous saluons l'attitude positive de la France qui en appelle à un cessez le feu immédiat et à une reprise sans délai des pourparlers de paix, plaçant de surcroit Europe et Otan face à leurs responsabilités respectives.

La neutralité d'action de la France, de l'Europe et de l'OTAN, face à une Turquie et à un Azerbaïdjan dont l'objectif commun serait l'éradication de la population arménienne aux fins d'une « unité éthiquement pure » du Bosphore à la mer Caspienne est insoutenable aujourd'hui et devant l'histoire. Les arméniens d'Artsakh et d'Arménie souhaitent vivre libre et en paix sur leurs terres ancestrales.

Vu le code général des collectivités territoriales,





# CM 2020 10 ordre du jour com...

PDF - 430 ko



Cette terre, berceau du christianisme, partie orientale de l'Arménie historique, est peuplée à l'échelle millénaire par le peuple arménien. Sur décision arbitraire et unilatérale de Joseph Staline elle fût en 1921 rattachée à l'Azerbaidjan. Dès 1988, l'émancipation des peuples conduisit les Républiques Socialistes Soviétiques à muer en états indépendants aussitôt reconnus par le droit international. Suite à référendum, le peuple de l'Artsakh se déclara ainsi République indépendante. L'Azerbaidjan, voulant récupérer ce territoire, peuplé à plus de 95% d'arméniens, engagea alors une guerre sans merci. A l'échelle internationale le « Groupe de Minsk », avec pour coprésidents la Russie, la France et les Etats Unis, fût créé afin d'œuvrer à une solution pacifique, ce dans un contexte de ruptures incessantes par l'Azerbaidjan d'un précaire « cessez le feu ».

A la suite des attaques de 2016 et de celles de juillet dernier, le sombre voile du mai tente à nouveau d'obscurcir le ciel de l'Artsakh avec cette fois-ci une noirceur nouveille : celle du ciblage de populations civiles, à l'appui d'une puissance de feu débridée.

Le comportement des dirigeants des puissances agressantes atteste que « l'esprit de 1915 » qui a prévalu au génocide des arméniens sévit encore aujourd'hui. Tout comme l'emploi de mercenaires djihadistes importés de Syrie via la Turquie et aujourd'hui envoyés à l'assaut des arméniens d'Artsakh, le gouvernement turc en 1915 n'avait-il pas eu recours à des criminels libérés des geôles pour être dirigés contre la population arménienne ? Il est de la responsabilité morale du monde entier d'en prendre conscience afin de ne pas être spectateur et ainsi complice d'un second génocide!

Sur fond d'intérêts géostratégiques de puissances mondiales et régionales, la poudrière attisée par la Turquie peut mettre à mal très rapidement l'OTAN et l'Europe et conduire subrepticement à un conflit d'ordre mondial.

Le sort de l'Artsakh et de l'Arménie, ce territoire chrétien positionné aux confins orientaux des portes de l'Europe, adresse bien au-delà du devenir de ses seuls habitants. De notre attitude face à ce « panturquisme néo-ottoman » rampant depuis plus d'un siècle et aujourd'hui libéré par les paroles et les actes impudents de dirigeants belliqueux, c'est notre propre avenir, de Français et d'Européens, qui est engagé. Qu'il soit accordé à tous d'en avoir la juste conscience et d'imposer par tous les moyens nécessaires un arrêt de l'agression de l'Artsakh.

Nous saluons l'attitude positive de la France qui en appelle à un cessez le feu immédiat et à une reprise sans délai des pourparlers de paix, plaçant de surcroit Europe et Otan face à leurs responsabilités respectives.

La neutralité d'action de la France, de l'Europe et de l'OTAN, face à une Turquie et à un Azerbaïdjan dont l'objectif commun serait l'éradication de la population arménienne aux fins d'une « unité éthiquement pure » du Bosphore à la mer Caspienne est insoutenable aujourd'hui et devant l'histoire. Les arméniens d'Artsakh et d'Arménie souhaitent vivre libre et en paix sur leurs terres ancestrales.

Vu le code général des collectivités territoriales,

#### DELIBERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, formule le vœu suivant :

 Reconnaissance par la France de la République d'Artsakh, gage de sécurité pour ses populations, de stabilité régionale et mondiale



